

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## POUR LE GROUPE D'AIDE EN CAS DE SINISTRE PATRIMONIAL (GASP)

### ENTRE :

#### **L'association Normandie Livre et Lecture,**

Unicité - 14 rue Alfred Kastler, 14000 Caen

Représentée par son Président, Monsieur Philippe Normand,

Ci-après désignée par le sigle « N2L »,

### ET :

#### **L'EPCC la Fabrique de patrimoines en Normandie,**

Abbaye aux Dames, place reine Mathilde 14000 Caen

Représenté par son directeur, Monsieur Benjamin Findinier

Ci-dessous désigné par le sigle « la Fabrique »,

### PRÉAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le cadre des missions de Normandie Livre & Lecture et de la Fabrique de patrimoines en Normandie :

- **Pour N2L :** *la coordination des actions de coopération en bibliothèques et leur accompagnement en matière de conservation préventive, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit de Normandie (art. 2 des statuts de l'association N2L du 12 juin 2017) ;*
- **Pour la Fabrique :** « œuvrer à la connaissance, la conservation, la restauration, la valorisation et la transmission des patrimoines culturels mobiliers et immatériels en Normandie (Article 2 des Statuts de l'établissement) »

Un partenariat a été établi depuis 2018, entre N2L et la Fabrique, afin d'animer la mission du Groupe d'Aide en cas de Sinistre Patrimonial (GASP). Cette présente convention permet de définir les modalités du partenariat pour chaque partie, avant, pendant et après un sinistre touchant un bien, une collection ou une institution patrimoniale. Le partenariat s'applique plus spécifiquement au patrimoine écrit.

## 1. OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention vise à définir les objectifs du partenariat entre N2L et la Fabrique pour l'animation de la mission du GASP.

## 2. CHAMPS D'ACTION DU GASP

Le GASP a pour objectif de sensibiliser et d'organiser la gestion des risques appliquée à la protection du patrimoine culturel en Normandie. Il s'articule en trois aspects :

### Avant le sinistre :

- Produire des études prospectives sur les risques et l'impact des changements climatiques ;
- Conseiller les institutions patrimoniales et les gestionnaires de collections patrimoniales à propos des notions de conservation préventive ;
- Gérer un stock de matériel d'urgence mutualisé entre la Fabrique et N2L ;
- Former aux risques et accompagner les institutions patrimoniales à la rédaction, au test et à la mise à jour de leur Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) ;
- Favoriser la coopération entre les acteurs du patrimoine et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- Former les services de secours à la spécificité de la gestion des sinistres dans des institutions patrimoniales.

### Pendant le sinistre :

- Organiser la mutualisation et l'apport d'aide matérielle, technique, humaine et logistique ;
- Appuyer les diverses parties prenantes lors du sinistre ;
- Participer à l'organisation de la réponse et à la coordination de la gestion du sinistre.

### Après le sinistre :

- Organiser et récolter les retours d'expériences ;

- Documenter les sinistres et les réponses apportées sur la région Normandie ;
- Améliorer les pratiques, en concertation avec les parties prenantes ;
- Communiquer sur le sujet, sensibiliser et faire connaître les initiatives mises en place en Normandie ;
- Mutualiser les outils d'observation de la thématique, sur la région Normandie, avec les parties prenantes.

### **3. MODALITÉS DU PARTENARIAT ENTRE N2L ET LA FABRIQUE**

#### **3.1 Conseils et accompagnement**

N2L et la Fabrique s'engagent, tout d'abord, à collaborer à l'animation des ateliers à destination des acteurs patrimoniaux autour de la préparation d'un sinistre (rédaction du PSBC, organisation d'un exercice, etc.).

De plus, les parties s'engagent à partager leurs conseils et leurs expertises dans le domaine de la conservation préventive, notamment dans le cadre de dégradations liées à un sinistre : choix de matériel d'urgence, premiers gestes à adopter pour stabiliser des dégradations, actions d'accompagnement à la préservation des collections, etc.

Enfin, les parties peuvent également proposer un renfort humain afin de traiter les collections en cas d'importantes dégradations après un sinistre. Elles proposent également la formalisation de Retours d'Expériences (RETEX) après sinistre ou après l'organisation d'un exercice afin d'améliorer les PSBC.

#### **3.2 Mutualisation et achat de matériel**

Dans la limite de leurs moyens humains et financiers, N2L et la Fabrique participent à l'enrichissement, au renouvellement et à la gestion du matériel d'urgence à destination des établissements patrimoniaux publics, adhérents ou partenaires du Réseau des musées de Normandie ou participant au réseau des bibliothèques/archives animé par N2L.

Ce matériel peut être prêté en cas de chantier des collections à durée déterminée et de sinistre patrimonial.

Les parties mettent en place des outils communs de gestion de ce matériel mutualisé.

### 3.3 Communication

N2L et la Fabrique promeuvent les actions de la mission du GASP grâce à leurs réseaux de partenaires en Normandie, en France et à l'international.

N2L et la Fabrique partagent des outils mutualisés de gestion de contacts.

Enfin, N2L et la Fabrique s'engagent à mentionner l'autre partenaire dans les éléments de communication produits autour des actions menées dans le cadre de cette convention.

### 4. ORGANISATION DES TÂCHES ENTRE N2L ET LA FABRIQUE

Les parties s'engagent à se rencontrer régulièrement, a minima une fois par trimestre. Elles échangent et construisent ensemble les priorités d'action concernant les missions du GASP. Chaque année, un bilan des actions communes est rédigé et partagé.

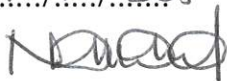
### 5. DURÉE ET CONDITION DE RÉSILIATION

La présente convention est conclue pour une période de 5 ans depuis sa date de signature, puis prolongée par tacite reconduction. La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties en respectant un délai de 3 mois.

#### Pour N2L :

Monsieur Philippe Normand, président

Le 16/12/2025



#### Pour la Fabrique :

Monsieur Benjamin Findinier, directeur

Le 16/12/2025

